



le Grenelle de la Mer

AJACCIO

Corse

23 juin 2009

Grand Témoin :

- Laurent LUCCHINI, président du Groupe de travail de concertation nationale 4.

Nombre estimé de participants : 90

Les nouvelles idées sont mises en valeur par un soulignement.

Les débats sont animés par Thomas BRUNELLI, journaliste et animateur sur France 3 Corse.

I. Ouverture

Charles CERVETTI, deuxième adjoint au maire d'Ajaccio en charge du port de plaisance Charles Ornano, introduit la manifestation au nom de la commune hôte. En tant que région insulaire, la Corse se devait de prendre part au débat national sur le Grenelle de la Mer et la ville d'Ajaccio en particulier.

Pendant des siècles, les hommes se sont efforcés de dominer leur milieu et aujourd'hui, la logique s'inverse totalement, puisque l'humanité est désormais confrontée au défi de conserver son cadre de vie. Le monde, assujéti aux désirs de l'homme, devient à présent l'objet de son respect.

La Ville d'Ajaccio mène une politique innovante pour requalifier les espaces publics littoraux, poussant les Ajacciens à un comportement plus respectueux de ces derniers. Un programme de préservation de l'ensemble des plages a été lancé, après un premier chantier de restauration des dunes sur les plages voisines de l'aéroport. Cette démarche permet au passage de démontrer que la préservation de l'environnement rejoint des enjeux économiques, puisque les plages ajacciennes font partie de son potentiel attractif pour les touristes.

Ajaccio cumule un large spectre d'activités maritimes puisque c'est à la fois un port de commerce, de pêche et de plaisance. En cela, la Ville d'Ajaccio espère que le Grenelle de la Mer débouchera sur des propositions concrètes. S'agissant de la plaisance, par exemple, Ajaccio est désireuse d'augmenter sa capacité d'accueil tout en rendant son port de plaisance écologiquement plus efficace.

Ange SANTINI, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, salue le succès de cette manifestation, qui témoigne de l'intérêt de l'Etat pour la mer. Il rappelle que cette dernière représente 70 % de la surface de la planète. La mer, richesse considérable pour l'humanité, est aussi un milieu fragile. La France se doit de jouer un rôle moteur dans sa défense, de par l'excellence de sa recherche scientifique et du fait de la superficie très importante de sa zone maritime (la deuxième du monde).

La Corse, avec son millier de kilomètres de côtes, soit à elle seule la moitié du littoral français méditerranéen, ne pouvait qu'être partie prenante d'une telle démarche. Elle pilote d'ailleurs de nombreuses actions exemplaires dans le développement durable. Concilier les intérêts touristiques, économiques et environnementaux est un exercice difficile. A ce propos, Ange SANTINI sollicite le maintien, voire le renforcement des moyens de la Gendarmerie et de la Marine nationale, pour répondre plus efficacement aux agressions dont la mer fait l'objet, à l'occasion par exemple des dégazages en mer. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de maintenir sur l'île des compétences universitaires dans le domaine maritime. Il appelle à la mise en place d'un dispositif de gestion globale en haute mer et la mise en place d'une politique

globale de protection, de contrôle et de promotion des aires maritimes. Il sollicite un programme de réintroduction de certaines espèces halieutiques. Enfin, il insiste sur la nécessité de mettre en place une fiscalité environnementale pour financer les divers programmes de protection du milieu marin.

Le Vice-Amiral d'escadre Yann TAINGUY, Préfet maritime de la Méditerranée, rappelle que l'espace maritime obéit à diverses réglementations. L'on distingue en effet :

- les eaux intérieures ;
- les eaux territoriales (situées en deçà de la limite des 12 milles marins, ces eaux sous la souveraineté de l'Etat qui se doit cependant de garantir le droit de passage) ;
- la haute mer (celle-ci pouvant faire l'objet de ZEE, jusqu'à 200 milles marins des côtes, mais avec seulement trois domaines de juridiction : la protection des milieux, l'exploitation des ressources halieutiques et l'exploitation des fonds marins).

Jusqu'à présent, en raison de l'exiguïté de la mer Méditerranée, aucun Etat bordant cette mer n'a défini de ZEE. En revanche, l'Espagne a défini une zone de protection halieutique et la France a mis en place une ZPE (zone de protection écologique), ce qui permet aux autorités françaises d'exercer une répression contre les rejets illicites en haute mer.

Le Vice-amiral TAINGUY est particulièrement attentif à la protection des rivages corses contre la pollution, et notamment la côte orientale. La surveillance de la circulation maritime fait également l'objet d'une attention particulière dans les Bouches de Bonifacio, du fait de l'importance du trafic qui emprunte ce passage, du danger potentiel pour les navires et de la fragilité de l'écosystème.

Un nouvel avion de surveillance, qui sera opérationnel de jour et de nuit car équipé d'un dispositif de vision nocturne, s'ajoutera prochainement à l'arsenal disponible.

Une attention particulière doit être apportée aux conflits d'usage qui peuvent naître de la proximité des différents utilisateurs de la mer. Dans ce domaine, l'Etat doit agir en association avec l'ensemble des acteurs de la mer (collectivités locales et territoriales). Le développement d'aires marines protégées est l'occasion de renforcer ces partenariats.

Depuis quelques années, la tendance est à une gestion intégrée des zones côtières, afin d'harmoniser les politiques marines et terrestres, tout en tenant compte des spécificités du milieu marin.

Le Préfet de Corse, Stéphane BOUILLON, rappelle que le Grenelle de l'Environnement a eu pour conséquence la rédaction de deux lois (dites Grenelle I et II). Ces lois posent des principes généraux et diverses mesures particulières pour l'amélioration de l'environnement.

Il constate que la France s'est rarement tournée vers la mer et n'a pas été en mesure de mettre en place, jusqu'à présent, une politique maritime à part entière. Parallèlement, les régions littorales, qu'il s'agisse la façade atlantique ou des rivages méditerranéens, ont connu un développement démographique fulgurant, faisant surgir de nouvelles problématiques.

Si une Direction inter-régionale de la mer par façade sera créée à Marseille, la spécificité de la Corse nécessite une structure particulière. Le Préfet de Corse va donc proposer la constitution d'une cellule spécifique au SGAC qui aurait la gestion de divers sujets locaux en renforcement des dispositifs existants.

Le Préfet de Corse est frappé par la volonté d'ouverture à l'extérieur que témoigne la Corse. Cette ouverture est essentielle car d'elle dépend l'avenir de l'île. Il importe donc que les élus corses soient impliqués le plus en amont possible dans les différents chantiers, pour pouvoir faire valoir la spécificité corse. C'est la condition pour que cette volonté d'ouverture soit bien comprise par l'Administration centrale.

Le film illustrant la genèse du Grenelle de la Mer est projeté aux participants.

II. Restitution des quatre ateliers régionaux

Introduction

Laurent LUCCHINI, grand témoin et Président de l'atelier national n°4, dresse un bilan de son expérience au niveau national.

Il rappelle que la première étape nationale du Grenelle de la Mer s'est déroulée en l'espace de deux petits mois. Si ce délai restreint a prôné l'implication et l'efficacité dans le travail des participants, les conclusions des différents groupes manquent parfois de recul et les différents groupes n'ont pas eu le temps de se rencontrer pour partager leurs conclusions. Laurent LUCCHINI constate par ailleurs que les périmètres des différents groupes étaient imparfaitement définis, et ces derniers ont donc formulé des propositions parfois similaires.

Le groupe national n°4 traitait essentiellement des problèmes de gouvernance de la mer. Il s'est réuni à sept reprises, faisant le choix de ne pas créer de sous-groupes mais de toujours siéger en séance plénière.

La réflexion recouvrait les champs international, européen, national et infranational et toutes les relations existantes entre ces sphères. Le groupe est en venu au constat qu'il était plus difficile de définir une politique maritime intégrée internationale qu'au niveau européen. Le terme de « coordination » semble donc mieux convenir à l'échelon international.

L'ambiance du groupe national n°4 a été studieuse et sérieuse. Laurent LUCCHINI a été profondément impressionné par la motivation et l'implication de chaque participant dans la rédaction des propositions. Le groupe était animé par la recherche d'un consensus. Même si des échanges vifs ont éclaté, par exemple entre des représentants du patronat et des représentants syndicaux, ou encore entre des représentants de pêcheurs et des ONG, l'atmosphère est restée courtoise et même cordiale la plupart du temps.

Laurent LUCCHINI fonde de grands espoirs dans le Grenelle de la Mer, au niveau législatif mais aussi au niveau de l'opinion publique. Il serait temps que la France s'éveille à une ambition maritime, après s'être essentiellement tournée vers le monde terrestre.

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Patrice VAGNER, Directeur de la D.R.E.A.L. de Corse, indique que l'atelier n°1 a reconnu 15 propositions sur les 158 au niveau national. Il détaille ensuite les propositions de son groupe.

Jérôme Marie POLVERINI, Président du groupe de travail, insiste à nouveau sur les spécificités corses, et prône le renforcement des DPM. Le pescatourisme nécessitera une attention toute particulière, et plus généralement la préservation des ressources halieutiques.

Marc BOUCHOUCHA, de l'Ifremer, se déclare agréablement surpris devant la proposition de renforcement de la présence de l'Institut en Corse. Il précise que six agents de l'Ifremer travaillent déjà à temps plein en Corse.

Jérôme Marie POLVERINI rappelle que l'Ifremer disposait autrefois d'une implantation en Corse. Il était d'ailleurs intervenu à l'époque pour essayer de préserver les activités scientifiques de l'Ifremer en Corse. Le millier de kilomètres de côtes corses constitue un laboratoire de choix pour l'Ifremer. Voilà pourquoi une présence permanente de l'Ifremer, et pas seulement à des fins d'inventaire, semble nécessaire en Corse.

Jean-Charles ORSUCCI, maire de Bonifacio, et participant du groupe n°3 au niveau national, soulève la question du financement des différentes propositions. En effet, en dépit d'un développement démographique important, sa commune ne compte encore que 4 000 habitants et ses moyens propres sont largement insuffisants pour entretenir seule l'ensemble de ses côtes. Il prône un mécanisme de péréquation car la Corse et ses 250 000 habitants pourra difficilement supporter seule le coût d'une politique d'excellence.

Stéphane BOUILLON, le Préfet de Corse, rappelle qu'il est possible de faire appel à des fonds européens ou privés, entre autres, ou d'utiliser le levier de l'investissement. Il pense que les financements viendront beaucoup plus facilement lorsque l'intérêt de la démarche sera devenu évident pour tous les acteurs.

Estelle DAMPNE, de la Chambre d'agriculture, note que la Corse est caractérisée par une pression démographique et touristique importante en zone littorale, là même où se concentre l'essentiel des zones

agricoles. Elle prône donc l'inclusion d'un volet agricole aux différents PLU. Elle demande également de prévoir des moyens pour que les élus exercent un contrôle sur les résidences secondaires.

Jérôme Marie POLVERINI reçoit favorablement cette requête, rappelant que par définition, les PLU intègrent la protection des terres agricoles. Il note néanmoins que certaines Chambres d'agriculture tardent à faire connaître les zones en question.

S'agissant des résidences secondaires, il souligne le fait que les résidences secondaires, selon l'acception du recensement national, ne sont pas exclusivement des habitations nouvellement construites : lorsqu'une personne décède, sa résidence devenue vacante est comptabilisée comme une résidence secondaire, et lorsque des aménagements sont effectués dans l'habitat ancien, des résidences secondaires apparaissent également.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Brigitte DUBEUF, Directrice adjointe de la D.R.E.A.L. de Corse, rend compte des travaux de son atelier, précisant que les débats ont été particulièrement riches. Elle détaille les différentes propositions de son groupe.

Gérard ROMITI, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Corse (CRPMEM), se félicite des propositions qui sont ressorties de cet atelier pour conforter les activités de la pêche traditionnelle en Corse.

Jérôme Marie POLVERINI est sensible à l'idée des « brigades bleues », car à ses yeux protection et police vont de pair. Il rappelle à ce propos que la Collectivité territoriale de Corse a voté un texte demandant le transfert de diverses compétences environnementales dont celle du pouvoir de police de la nature correspondant (en complément des effectifs de l'Etat, qui semblent assez limités).

Michel LEENHARDT intervient sur le projet du PMIBB. Il s'agit à ses yeux d'un dispositif exemplaire qui devrait être reproposé en Corse et ailleurs en mer Méditerranée.

Emile ZUCCARELLI, maire de Bastia, observe que les ports de la mer Tyrrhénienne (la partie de la mer Méditerranée située à l'est de la Corse) tendent à se rapprocher, à créer des liens, considérant les interactions entre le port et la ville. Il est donc réservé face aux initiatives de ports off-shore. Il encourage par ailleurs une extension des échanges avec la Sardaigne, tant au niveau de l'électricité que de l'eau douce.

Anne-Marie AGOSTINI précise que l'Université de Corse est pilote du projet de plate-forme marine mentionné dans l'exposé. L'Université de Corse est bien entendu désireuse de développer des travaux de recherche en partenariat avec l'Ifremer.

Le représentant de l'association de protection de l'environnement U Levante, rappelle que la législation française contient déjà diverses mesures visant à protéger l'environnement. Il constate cependant que la loi Littoral a des difficultés à être appliquée en Corse. L'île avait jusqu'à présent réussi à préserver 70 % de ses côtes mais désormais, certaines parties de ce patrimoine resté vierge sont menacées d'urbanisation.

3. La mer, une passion à partager

Roger PANTALACCI, Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse, présente les propositions de son atelier. Il regrette que la Corse n'ait pas été suffisamment représentée au niveau national.

Pierre-Henri WEBER signale que les associations éprouvent parfois des difficultés à trouver des interlocuteurs à qui exposer leurs idées. Il propose donc la création d'un système de « guichet unique », avec des interlocuteurs privilégiés qui seraient chargés de relayer leurs propositions aux personnes idoines.

Gérard ROMITI, président du groupe de travail, explique que les professionnels de la mer ont anticipé, depuis 20 ans, la nécessité de partager leur passion de la mer.

Il est attaché à la spécificité de la pêche artisanale méditerranéenne – et notamment corse car il n'existe pas de grands navires de pêche en Corse – et craint que ce savoir-faire ne se perde en cédant à des pressions mercantilistes. Il rappelle que l'art de la pêche à la nasse a été perdu en une seule génération. La

préservation des techniques de pêche traditionnelles vont de pair avec la protection du milieu, comme en témoigne, par exemple, la reconstitution des stocks de langouste en mer de Tasmanie.

Il se montre également intéressé par l'idée des « brigades bleues », et note que la simple présence d'un pêcheur peut déjà avoir un pouvoir dissuasif. Il salue la proposition visant à limiter les prises à 4 kilogrammes et à une grosse prise par embarcation, qui semble à la fois compatible avec les ambitions de développement du pécaturisme et la préservation des ressources halieutiques.

Il rappelle enfin que les pêcheurs corses ont fait preuve d'une attitude innovante depuis déjà plusieurs années, puisqu'ils ont créé des écloseseries pour pouvoir réensemencer la mer avec des espèces locales.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Philippe PERONNE, Directeur régional des affaires maritimes de Corse et rapporteur de l'atelier n°4, présente les propositions approuvées par ses membres.

Jean-Charles ORSUCCI note des similitudes entre les problématiques des régions d'Outre-Mer et la Corse, à l'image par exemple des problématiques transfrontalières dans les Bouches de Bonifacio.

Il observe que la conciliation de la préservation du milieu marin et des intérêts économiques est parfois difficile. Ainsi, par exemple, les dauphins ont fait l'objet de mesures de protection et aujourd'hui, les pêcheurs sont gênés par la prolifération de ces mammifères marins.

L'idée d'une écotaxe semble séduisante, mais l'opinion publique est-elle prête à l'instauration d'un péage pour la préservation des Bouches de Bonifacio ? Du côté italien, une écotaxe existe déjà pour les navires désirant mouiller dans les eaux de l'île de la Maddalena (au nord-est de la Sardaigne).

Gérard ROMITI reconnaît que la cohabitation avec les dauphins est complexe à organiser. Les pêcheurs sont favorables à la protection de ces mammifères marins mais ils payent le prix fort de cette protection.

Il propose par ailleurs de construire des infrastructures permettant d'accueillir plus facilement les touristes (des toilettes pour les visiteurs de la tour de Campomoro, par exemple).

Il suggère de créer un label pour les copartenaires du monde maritime, pas seulement les pêcheurs mais également les écoles de plongée. Un tel label permettrait de mieux se protéger face à des séjours de plongée organisés dans les eaux corses par des acteurs moins respectueux du milieu marin, qui pêchent le mérour et récoltent le corail par seulement 50 mètres de fond. Les réserves intégrales mises en place depuis 1964 sont-elles d'ailleurs considérées comme des aires marines protégées ?

Il pose également le problème des environs de l'île de Capraia (une île située au nord-est du Cap Corse), qui a été conquise par Pascal Paoli puis rendue à l'Italie. Il note que la pêche du côté corse respecte les normes de Natura 2000 mais que la réglementation du côté toscan est beaucoup moins restrictive. Plus généralement, les questions transfrontalières semblent peu abordées dans les discussions nationales du Grenelle de la Mer, de même que les spécificités de la pêche artisanale en Corse.

III. Conclusions

Jérôme Marie POLVERINI se satisfait du souffle nouveau donné à la politique de la mer. La Corse sait qu'elle est unique et que, avec ses 1 000 kilomètres de rivage, la mer constitue l'une de ses principales ressources naturelles, avec le soleil et le vent.

Il se satisfait de la volonté partagée de créer des ZEE dans l'ouest du bassin méditerranéen, et note à ce propos qu'il sera nécessaire de se rapprocher avec les Etats du Sud. En effet, si des ZEE sont mises en place seulement dans le Nord, les pays du Sud subiront pleinement les effets négatifs de la pêche intensive des navires asiatiques au large de leurs côtes.

Jérôme Marie POLVERINI estime également que la création d'une ZMPV confortée par une délibération de l'Assemblée de Corse, est nécessaire, mais rappelle que les compétences de la Collectivité Territoriale de Corse doivent être reconnues dans le Grenelle de la Mer.

Le Vice-amiral d'escadre Yann TAINGUY livre sa conclusion personnelle. Il prend acte des demandes répétées de renforcement des moyens de surveillance. Cette nécessité lui est également apparue lorsqu'il a

constaté la multiplication des zones protégées. L'habilitation de gardes locaux ou municipaux répondrait en partie à cette problématique.

Dans le cadre de la consultation interrégionale du Grenelle de la Mer, toutes les régions littorales méditerranéennes ont jugé pertinente la création d'une ZMPV au nord de la mer Méditerranée.

L'incitation, voire l'obligation d'un pilotage hauturier dans les Bouches de Bonifacio, lui semble également être une mesure positive.

Revenant sur le problème d'exiguïté de la mer Méditerranée qui avait été un obstacle à la création de ZEE, il note que la limite des 200 milles nautiques pourrait être abaissée.

Il lui semble primordial de délimiter les frontières maritimes avec l'Italie afin de prévenir des conflits locaux. Il appelle les partenaires de la mer à davantage échanger avec leurs voisins sardes ou toscans.

Le Préfet de Région, Stéphane BOUILLON, conclut à son tour. Il se félicite de la « corsisation » du débat et du ton des propositions, qui prônent l'ouverture de la Corse sur la mer et ses voisins.

Il note par ailleurs que la protection du milieu ne s'accompagne pas que d'interdictions, mais ouvre aussi la voie, par exemple, au pécaturisme.

Il partage l'idée que les règles de protection du milieu devront être appliquées de façon uniforme avec les pays voisins.

Il note que les hommes sont restés au centre des différentes problématiques de ce débat. Il se félicite que les propositions tendent à faire converger les points de vue des différents acteurs de la mer et à instaurer une cohabitation pacifique entre eux.

Il se félicite enfin de la présence des associations pour cette réunion.

En conclusion, cette réunion sur le Grenelle de la Mer lui semble être un véritable succès. Fort de cela et de la particularité des enjeux corses dans le Grenelle de la Mer, il propose l'organisation régulière d'un « quai l'Herminier de la Mer » pour faire le point sur les propositions du Grenelle de la Mer et leurs implications à l'échelle de la Corse.

IV. Réactions aux propositions des groupes de travail

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Patrice VAGNER, Directeur régional de l'équipement de Corse, présente les propositions issues de l'atelier régional. Son groupe a émis 15 propositions reconnues majeures pour la Corse. Le groupe a également émis l'idée que l'examen de ce premier thème nécessitait d'inclure au champ de réflexion l'intégralité des bassins versants et d'aller jusqu'à la haute-mer.

Gouvernance

- Prise en compte systématique des prérogatives et compétences propres de la CTC (Collectivité territoriale de Corse) dans les différents domaines concernés par le Grenelle de la Mer (planification, énergie, recherche, inventaire, etc.).
- Utiliser le Comité de bassin de Corse pour l'application du concept BALYMER au niveau local, les bassins hydrographiques corses étant géographiquement distincts de ceux du Continent.
- Intégrer au cahier des charges des concessions un point imposant aux différents navires à quai de se raccorder aux réseaux électrique, d'évacuation des eaux usées, etc., afin de limiter la pollution.

Recherche et connaissance des milieux

- Renforcer la présence de l'Ifremer en Corse ainsi que les partenariats de recherche (Université de Corse, STARESO, etc.).
- Développer des programmes de recherche autour des interactions entre la ville et le port et de la présence de substances biologiques.
- Enrichir la connaissance sur l'activité agricole de la frange littorale dans ses dimensions historique, sociale et économique.

Protection

- Renforcer les sanctions prévues en cas d'occupations illicites du domaine public maritime.
- Assurer la cohérence de gestion entre le Conservatoire du littoral et les autres acteurs locaux à l'interface du DPM
- Prendre des mesures d'urgence en Méditerranée en matières d'aires marines protégées en accélérant et faisant aboutir la procédure visant à faire des bouches de Bonifacio un parc international marin et une ZMPV (zone maritime particulièrement vulnérable).
- Préserver le bon état écologique des milieux marins et littoraux en traitant la problématique des eaux urbaines de ruissellement et la qualité des eaux des rivières.

Aménagement

- Favoriser les stratégies terre-mer de transport durable, en privilégiant, pour la Corse, la problématique « transport de passager » (le niveau national privilégie la dimension « fret »)
- Prendre en considération les risques côtiers et leur évolution due au changement climatique.
- Généraliser la couverture des territoires littoraux par des PLU

Développement durable

- Simplifier les conditions d'embarquement de passagers dans les petites embarcations pour favoriser le pécaturisme.
- Développer les énergies renouvelables marines en cohérence avec le futur schéma régional énergie climat devant être élaboré par la CTC.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Les conclusions de cet atelier sont présentées par Brigitte DUBEUF, Directrice de la Direction régionale de l'environnement de Corse, qui souligne que le débat a été particulièrement riche au sein de son atelier.

Renforcer la connaissance, l'observation, la recherche et l'innovation

- Produire des connaissances de référence dans les domaines suivants :
 - le milieu marin (espèces – habitats) et ses usages, à des fins de gestion durable (capacité d'accueil soutenable, ...)
 - le fonctionnement des écosystèmes et leurs interactions fonctionnelles ;
 - les zones de profondeur supérieure à 50 mètres (canyons sous-marins) ;
 - le retour d'expériences de l'effet « Réserve » ;
 - l'identification de nouveaux espaces remarquables propices à cet effet « Réserve ».
- Partager les connaissances par la mutualisation, la vulgarisation et la diffusion des données produite par divers acteurs (recherche, loisirs,...), la gestion des données dans le cadre d'un observatoire, et la construction d'une plate-forme de recherche-développement Aquaculture/Pêche entre l'Université de Corse et les professionnels.

Développer de manière coordonnée et durable les activités maritimes tout en maîtrisant les impacts associés

- Renforcer les moyens d'intervention, de contrôle et de répression en mer avec notamment la création d'une « brigade bleue » régionale chargée de surveiller et de sensibiliser le public.
- Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les menaces mer/terre : détection aérienne des pollutions, information, sensibilisation et aide des collectivités locales et accompagnement du pilotage des navires dans les Bouches de Bonifacio.
- Prévenir les conflits d'usage par leur planification spatiale.
- Prévoir et adapter les moyens humains et financiers suffisants pour une gestion durable des sites.

Concevoir le port du futur et de nouveaux navires

- Instituer le Plan nautique de la Corse comme un projet pilote pour le Grenelle de la Mer.
- Etendre la démarche de management environnemental des ports initiée en Corse par une labélisation voire une certification.
- Dans le cadre d'une filière méditerranéenne pour le démantèlement des bateaux de plaisance (*idée déjà présentée en région PACA*), créer une activité de collecte et d'évacuation des épaves vers le continent basée en Corse.
- Envisager des ports off-shore en Corse pour les matières polluantes ou dangereuses.

Favoriser les transports du futur

- Préserver un service public maritime de continuité territoriale respectueux de l'environnement et porteur de développement économique et social.

- Développer le réseau interinsulaire avec la Sardaigne (transport maritime, fret et connexion au gazoduc Galzi).
- Créer des lignes de bateaux-bus entre les ports corses.

Définir une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables

- Dans le cadre du pôle de compétitivité Capénergie dédié aux énergies renouvelables, un projet de recherche développement portant sur l'éolien flottant a été labellisé

Mieux tirer parti des potentialités de la mer tout en contribuant à la protection de l'environnement

- Afin de maîtriser de la gestion des flux touristiques en mer, développer d'autres pôles d'attractivité touristique autour de la Corse en mettant en place des équipements appropriés à la capacité d'accueil du milieu.
- Développer la Démarche Qualité entreprise en Corse (CTC) pour labelliser les ports de plaisance et les activités Nature
- Reproduire l'expérience du PMIBB (Parc Marin International des Bouches de Bonifacio) en Corse (ressources halieutiques, attractivité touristique, préservation de l'environnement).
- Interdire l'exploitation des ressources minérales marines en Corse.
- Créer un partenariat entre les gestionnaires AMP et les acteurs économiques (usager-payeur, publicité concertée).

Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines

- Développer le pécaturisme.
- Développer un réseau « Effet Réserve »
- Améliorer la connaissance de la mer (repos biologiques, interdiction de pêche d'espèces, ressources halieutiques...) pour en optimiser sa gestion
- Limiter les prises de la pêche de loisir (4 kilogrammes et une grosse prise par embarcation et par jour).
- Développer l'aquaculture off-shore.
- Instituer la Stratégie régionale de l'aquaculture en Corse comme projet pilote pour le Grenelle de la Mer.
- Poursuivre la labellisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Conforter le Conseil d'orientation scientifique par des partenariats professionnels/recherche.

3. La mer, une passion à partager

Roger PANTALACCI, Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse, présente les propositions de son atelier.

Pour une révolution culturelle du Maritime

- Reconnaître le rôle essentiel de la Corse au sein de la Méditerranée pour la mise en valeur de la mer, des activités qui y sont liées et de la biodiversité.
- Affirmer sa spécificité géographique, sociale, économique, culturelle et environnementale.
- Sensibiliser aux enjeux et aux métiers de la mer et du littoral à partir du primaire.
- Favoriser les actions de découvertes de proximité pour les scolaires du milieu marin et du littoral.
- Développer et assurer le fonctionnement d'un réseau d'intervenants, de professionnels et d'acteurs de la mer et du littoral en milieu scolaire (formation de ces intervenants, supports pédagogiques adaptés pour leurs interventions et reconnaissance de leurs compétences par l'Education nationale).
- Instaurer en Corse le pécaturisme pour faire découvrir au public le travail des professionnels de la pêche.

Les besoins professionnels de l'Archipel France

- Promouvoir la polyvalence des métiers liés à la mer.
- Adapter le cadre juridique et fiscal à cette priorité (notamment celui du pécaturisme).
- Mettre en cohérence les différents cursus de formation et développer les bi-qualifications et les équivalences entre les cursus de formation terrestres et maritimes (notamment, en matière de plaisance professionnelle, harmoniser les titres/brevets de la marine marchande et ceux de la jeunesse et des sports).
- Faciliter les mobilités professionnelles entre les qualifications terrestres et maritimes, y compris au niveau de l'enseignement secondaire ou spécialisé.
- Créer un dispositif de formation continue adapté aux besoins des petits métiers de la mer et du littoral.
- Développer la préservation et la valorisation de la « ressource maritime » dans les formations des métiers de la mer et du littoral (pêche, environnement, sport, tourisme, etc.).

- **La « mer vivante », les nouvelles synergies, le patrimoine et le développement durable**
- Favoriser les échanges entre les différentes catégories de professionnels, d'acteurs et d'usagers de la mer et du littoral.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Philippe PERONNE, Directeur régional des affaires maritimes de Corse et rapporteur de cet atelier, présente les propositions approuvées par ses membres. Celles-ci sont organisées non en fonction des axes thématiques retenus au niveau national mais selon leur niveau d'application, car les travaux de cet atelier ont mis en évidence des interactions entre le niveau international, le niveau européen et le niveau régional ou local.

Propositions au niveau international

- Accélérer le processus de délimitation des frontières maritimes avec l'Italie.
- Favoriser le développement de ZEE en mer Méditerranée occidentale (*proposition partagée avec les autres réunions de concertation régionales méditerranéennes du Grenelle de la Mer*).
- Envisager la désignation d'une ZMPV en Méditerranée.
- Ratifier la convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine maritime.

Propositions au niveau européen

- Favoriser l'implication des collectivités territoriales dans les travaux des accords internationaux et européens (PELAGOS).
- Envisager la mise en place d'une instance de concertation regroupant les régions françaises et italiennes voisines sur les questions de la régulation de la plaisance.

Propositions aux niveaux national et local

- Améliorer la gouvernance à travers à la fois une approche verticale (bassin versant) et une approche horizontale prenant en compte les usages (bassin maritime) (*proposition commune avec le premier atelier*)
- Elargir à de nouveaux acteurs les prérogatives de police en mer (Collectivités territoriales, AMP) pour renforcer le contrôle de l'application de la réglementation (*proposition commune avec le premier atelier*)
- Trouver un équilibre entre réglementation et contractualisation et responsabilisation ; en préalable, il faut améliorer le « porter à connaissance ».
- Elaborer un code de bonne conduite en mer accessible à partir d'un même support issu d'une concertation et de la mutualisation des différentes expérimentations déjà réalisées
- Consacrer les moyens nécessaires à la gouvernance et à la gestion des AMP (parc marin international des bouches de Bonifacio, Pelagos, natura 2000)